

des frais suivants: intérêts et amortissement des capitaux investis, entretien et services municipaux. L'*Atomic Energy of Canada Limited* ne possède pas de locaux commerciaux à Deep-River.

LES DIRECTIVES DONNÉES À L'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA AU SUJET DES ÉCHELLES DE SALAIRES

Question n° 1265—M. Schreyer:

Le gouvernement a-t-il jamais donné des directives à la société *Atomic Energy of Canada Limited* au sujet des échelles de salaires qui devaient s'appliquer à certains de ses employés ou à des employés à salaires courants et, dans le cas de l'affirmative, quand et pour quelle raison?

M. Jack Davis (secrétaire parlementaire du ministre des Mines et des Relevés techniques): Non.

HALIFAX—CONGÉ POUR LES CÉLÉBRATIONS DE L'ANNIVERSAIRE

Question n° 1269—M. Forestall:

1. Le gouvernement a-t-il l'intention d'accorder un congé aux employés à salaire horaire qui travaillent aux établissements de la Défense nationale dans la région métropolitaine d'Halifax-Dartmouth à l'occasion de la célébration de l'anniversaire de ces villes?

2. Dans le cas de la négative, cette question sera-t-elle étudiée?

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): 1 et 2. Non. Les jours anniversaires ne sont pas considérés comme des congés payés autorisés pour les employés à salaire horaire. Toutefois, si ces employés désirent s'absenter à cette occasion, il leur est permis d'utiliser leurs congés annuels s'il leur en reste, ou de prendre un congé sans salaire.

LE PRIX DU PORC

Question n° 1273—M. Latulippe:

1. Y a-t-il eu une baisse ou des fluctuations exagérées du marché dans le prix du porc et, dans le cas de l'affirmative, le gouvernement a-t-il l'intention de prendre les mesures nécessaires afin de stabiliser les prix?

2. Quel a été le prix payé pour le porc chaque mois depuis les deux dernières années?

3. Quel est le pourcentage de la hausse et la baisse du prix du porc pour chaque mois des deux dernières années?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): 1. Oui. Il y a eu baisse des prix par rapport au niveau très élevé de février 1966. Toutefois, les prix en mars s'élevaient à environ 133% de ceux de 1964.

Les prix des porcs en Amérique du Nord sont liés assez étroitement à la mise sur le marché aux États-Unis d'Amérique. Les prix au Canada, au cours de l'année 1964 et durant le premier trimestre de 1965, étaient assez soutenus comme l'indique le tableau

qui figure ci-après. A mesure que les ventes se faisaient moins nombreuses les prix ont monté régulièrement à partir de \$27.94 en avril 1965 jusqu'au sommet de \$43.19 en février 1966. En mars 1966, les ventes et les abattages, à la fois au Canada et aux États-Unis, ont augmenté considérablement, ce qui a entraîné la baisse des prix jusqu'à \$63.12.

La loi sur le stabilisation des prix des produits agricoles vise les prix des porcs, et le gouvernement entend continuer d'appliquer cette législation.

2 et 3. Tableau de la moyenne des prix mensuels des porcs de la catégorie A, à Toronto, et de la hausse ou de la baisse des prix par rapport au mois précédent:

| Mois | Prix moyen, les porcs catégorie A, les 100 livres, à Toronto* | Hausse ou diminution des prix par rapport au mois précédent |
|-----------|---|---|
| 1964 | \$ | % |
| janvier | 26.85 | |
| février | 27.61 | +2.7 |
| mars | 25.92 | -6.5 |
| avril | 25.38 | -2.0 |
| mai | 26.40 | +3.9 |
| juin | 29.08 | +9.2 |
| juillet | 28.41 | -2.4 |
| août | 28.10 | -1.1 |
| septembre | 28.24 | +0.5 |
| octobre | 27.13 | -4.1 |
| novembre | 27.12 | Néant |
| décembre | 27.63 | +1.8 |
| 1965 | | |
| janvier | 27.44 | -0.7 |
| février | 28.23 | +2.8 |
| mars | 27.80 | -1.5 |
| avril | 27.94 | +0.5 |
| mai | 30.46 | +8.3 |
| juin | 34.81 | +12.5 |
| juillet | 36.24 | +3.9 |
| août | 36.66 | +1.1 |
| septembre | 36.88 | +0.6 |
| octobre | 35.90 | -2.7 |
| novembre | 37.58 | +4.5 |
| décembre | 41.64 | +9.8 |
| 1966 | | |
| janvier | 42.73 | +2.5 |
| février | 43.19 | +1.1 |
| mars | 36.12 | -19.6 |

*Source: Rapports sur le marché des bestiaux et du commerce de la viande, ministère de l'Agriculture.